

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°24-DC091

Conseil Communautaire du 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de la commune de Villes, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT : Jean-Marc BEAUQUIS

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT :

GIRON : Florian MOINE

INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME - Sophie SELLIER

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHEAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET - Pierre CHARPY

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Patrick PERREARD - Régis PETIT - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION - Serge RONZON – Mourad BELLAMMOU - Benjamin VIBERT - Sandra LAURENT-SEGUI - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Sebahat BULUT - Anthony GENNARO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Antoine MUNOZ - Daniel BRIQUE - Raphaël CASTIGLIA – Odette DUPIN - Marie-Françoise GONNET - Christophe MAYET - Marielle BERGERET

Pouvoirs : Gilles FAVRE à Jacques VIALON - Lucie JOUHAUD à Elisabeth JEAMBENOIT – Patricia VERDET à Sophie SELLIER - Annick DUCROZET à Patrick PERREARD - Christiane RIGUTTO à Anthony GENNARO

Votants : 30

Présents : 25

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Nature de l'acte : 7. Finances locales – 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Décision Modificative n°01 – Budget Général

Madame Catherine BRUN, Vice-Présidente déléguée, rappelle que le Budget Primitif Général a été voté en séance du conseil communautaire du 04 avril 2024.

Elle ajoute qu'il convient d'ajuster le Budget Primitif Général 2024 en adoptant une Décision Modificative n°1 pour procéder à une première régularisation des comptes 2024 avec notamment le remboursement de l'avance du Budget PAE des Etournelles au budget Général et le rachat des bâtiments Sonimat et Pépinières :

	Diminut° sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
Intitulé	Compte	Opérat°	Montant	Compte	Opérat°	Montant
CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES				2051	011	54 000,00
AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	21838		54 000,00			
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				2188		22 000,00
TERRAINS BATIS				2115		252 578,00
Investissement dépenses			54 000,00			328 578,00
		Solde DI	274 578,00			
PRODUITS DE CESSIONS				024		21 718,00
AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS				27638		252 860,00
Investissement recettes			-			274 578,00
		Solde RI	274 578,00			

Elle invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé la Vice-Présidente déléguée,

VU la délibération n°24-DC044 du Conseil communautaire en date du 04 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 du Budget Général,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 01 au Budget Général 2024 telle que présentée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240926-24-DC091-BF
Date de télétransmission : 04/10/2024
Date de réception préfecture : 04/10/2024

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire,
Catherine BRUN

Le Président
Patrick PERREARD

